

**A nous retourner recto verso dûment signé**

**23° FOIRE A LA BROCANTE DE LAVILLEDIEU  
BULLETIN D'INSCRIPTION :  
Mairie de LAVILLEDIEU Le Barry 07170 LAVILLEDIEU**

NOM : .....  
Prénom : .....  
Raison Sociale : .....  
Adresse : .....  
E-mail : .....  
Tel /Fax : .....

**PARTICULIER**

N° Carte d'identité : .....

**PROFESSIONNEL**

Registre du commerce de : .....

Sous le N° : .....

N° Carte 3 volets : .....

NATURE du stand : .....

**EMPLACEMENT**

Prix : 12 € les 5 mètres : .....

(Ex : 2 x 12 € = 24€ pour deux emplacements)

Il n'y aura que des emplacements de 5m,  
à vous de décider s'il vous faut 5, 10, 15m

**POUR TOUS**

Joindre lors de l'inscription

1. Votre paiement (encaissement le 19/08/2013)

**A l'ordre de l'Association Ardèche Balades Patrimoine**

2. 1 Photocopie de carte d'identité
3. Le règlement intérieur ci-joint dûment signé et daté

**POUR LES PROFESSIONNELS**

1. 1 Photocopie de la carte 3 volets ou extraits Kbis

# REGLEMENT INTERIEUR

**Art 1 :** La foire à la brocante est organisée par la Mairie de Lavilledieu.

L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut la refuser.

**Art 2 :** L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin pourront être loués à nouveau. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

**ART 3 :** Déclare sur l'Honneur

- ne pas être commerçant (e) pour les exposants non professionnels,
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

**Art 4:** Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant, pour toutes autres raisons, ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

**Art 5 :** Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

**Art 6 :** Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 juin 2013**. La réservation d'un emplacement ne sera pris en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

**Art 7 :** La participation à la foire à la brocante de Lavilledieu. implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

**Pris connaissance le :**

**Signature de l'exposant**

**(Précédée de la mention « lu et approuvé »)**

IPNS